

# Les Cadist

## Réseau national de bibliothèques de référence et de recours

**A**u début des années 1980, le ministère des Universités décidait de créer les premiers centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (Cadist). Il ne s'agissait pas d'ajouter une strate institutionnelle de plus mais de poser les bases d'une carte documentaire nationale en donnant à des bibliothèques déjà solidement dotées et situées dans un environnement scientifique favorable des moyens supplémentaires pour constituer, pour les besoins de la recherche, des pôles documentaires à forte visibilité nationale et assurant des services au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique.

### Claude Jolly

Sous-direction des bibliothèques  
et de la documentation  
claude.jolly@education.gouv.fr

Une note de mars 1980 précise la conception présidant à cette création : « *Les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique auront pour mission d'assurer, à partir de la richesse des fonds des bibliothèques d'université, une transmission rapide de la documentation primaire aux divers demandeurs. [Ils] auront une vocation sectorielle de caractère national. Ils se verront charger, pour une discipline donnée, d'assurer une couverture documentaire aussi complète que possible et de se livrer aux opérations de prêt et de reprographie nécessaires. Des moyens supplémentaires seront mis à leur disposition pour leur permettre d'assurer cette mission d'intérêt national.* »

La constitution de ce nouveau dispositif, formalisé par une circulaire de 1983<sup>1</sup>, suscita deux types de réactions. D'un côté, on salua un effort de rationalisation qui pouvait apporter

de la visibilité, une couverture documentaire, sinon exhaustive, du moins plus complète dans chacun des grands champs de la connaissance et enfin des services plus performants. De l'autre, certains voulurent y voir un habillage élégant de la pénurie : concentrer les efforts sur un nombre limité de bibliothèques de recours permettait de justifier qu'on laissât les autres dans la misère.

### Des bibliothèques chefs de file

Si l'on doit reconnaître que la grande pauvreté des moyens des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur au cours de cette période donnait quelque poids à ce dernier grief, il n'en reste pas moins que l'on pouvait difficilement contester le bien-fondé du schéma préconisé : quel que soit le niveau de financement de la documentation pour la recherche, il est définitivement acquis qu'aucun service documentaire n'est autosuffisant et

1. Circulaire n° 83-219 du 26 mai 1983, publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 23, du 9 juin 1983.

Conservateur général des bibliothèques, **Claude Jolly** est sous-directeur des bibliothèques et de la documentation à la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale. Il a auparavant occupé les postes de chef du service des bibliothèques publiques à la Direction du livre et de la lecture puis de directeur de la bibliothèque de la Sorbonne. Auteur de plusieurs articles dans le BBF, il a également dirigé le tome 2 de l'Histoire des bibliothèques françaises (*Le Cercle de la librairie*, 1988).

que l'identification dans chaque discipline d'une bibliothèque « chef de file » à laquelle sont associés divers services apporte une réelle plus-value au réseau et à ses usagers.

Quoique difficile sur le plan budgétaire, la décennie 1980 vit ainsi l'implantation de nombreux Cadist. Puis, lorsqu'à la suite du rapport Miquel (1989), les moyens affectés à la documentation universitaire augmentèrent de façon significative, le mouvement fut poursuivi. En 1992, un répertoire des Cadist présentant de façon détaillée les collections et les services fut publié<sup>2</sup>. La même année, une nouvelle circulaire<sup>3</sup> reformulait les missions et les modalités de fonctionnement des Cadist. Elle insistait sur les trois conditions majeures d'éligibilité :

- la richesse du fonds rétrospectif dont la valeur est reconnue par les chercheurs de la discipline ;
- des moyens budgétaires garantissant un niveau élevé de couverture documentaire et la prise en charge des principales fonctions bibliothéconomiques ;
- l'insertion dans un environnement de recherche dynamique.

Elle rappelait que les moyens supplémentaires devraient permettre d'accéder à l'excellence en matière d'acquisitions de documents pour

2. Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement universitaire, *Des bibliothèques de recherche au service de l'enseignement supérieur, les Cadist*, Répertoire établi sous la direction de Bruno Van Dooren, La Documentation française, 1992.  
3. Circulaire n° 92-378 du 31 décembre 1992, publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 1, du 7 janvier 1993.

	Crédits de fonctionnement de la bibliothèque	Crédits pôles associés BnF	Crédits Cadist
Sciences exactes et appliquées	2 671 981 €	177 440 €	2 406 563 €
Sciences humaines et sociales	2 354 633 €	246 319 €	1 685 063 €

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers	Autres documents
Sciences exactes et appliquées	6 370 € 108 vol.	148 285 € 1 400 vol.	13 449 € 47 titres	2 214 457 € 1 997 titres	24 002 €
Sciences humaines et sociales	56 171 € 1 965 vol.	882 113 € 18 214 vol.	18 298 € 658 titres	686 945 € 4 848 titres	41 536 €

la recherche. Elle précisait les engagements pris par les attributaires : en premier lieu, une réponse dans les 24 heures tout au long de l'année aux demandes de documents correctement identifiés. Elle prévoyait enfin la possibilité de constitution de Cadist associés.

En 2004<sup>4</sup>, le réseau des Cadist couvrait 20 disciplines (7 en sciences exactes et appliquées, 13 en sciences humaines et sociales) et était implanté dans 25 bibliothèques (9 en sciences exactes et appliquées, 16 en sciences humaines et sociales)<sup>5</sup>. Un même Cadist peut être partagé entre deux bibliothèques, comme celui de langues, littératures et civilisations ibériques (SCD des universités de Bordeaux 3 et de Toulouse 2) ; une même bibliothèque peut héberger deux Cadist (Sorbonne, Bnus). En supplément de leurs dotations documentaires normées et contractuelles, ces 25 bi-

bliothèques ont au total reçu au titre du Cadist 4 164 469 € (2 416 429 € alloués aux Cadist scientifiques, 1 748 040 € aux Cadist SHS). Ces chiffres globaux masquent évidemment des disparités considérables, compte tenu de la discipline et des coûts documentaires qui y sont associés : Cadist en chimie-pharmacie, le service commun de la documentation (SCD) de l'université Claude-Bernard Lyon 1 a bénéficié d'une subvention Cadist de 697 908 €, alors que le service interétablissements de coopération documentaire (SICD) de Grenoble 2-3, Cadist en langue, littérature et civilisation italiennes s'est vu attribuer 38 112 €.

Dans les disciplines couvertes par un Cadist, 9 541 999 € ont été dépensés par les 25 bibliothèques concernées pour les acquisitions recherche en 2004 : les crédits Cadist représentent 43 % du total (cf. tableau 1).

S'agissant des seuls achats sur *crédits Cadist*, le tableau 2 permet de mesurer l'apport du dispositif.

Au travers de ces chiffres, on observe que plus de 96 % des moyens supplémentaires alloués aux Cadist portent sur des achats de documents étrangers. En outre, le coût moyen des documents concernés est, dans les sciences exactes et appliquées,

4. Toutes les données ci-après concernent l'année 2004, dernier exercice pour lequel nous disposons de séries statistiques complètes, de façon à présenter des éléments chiffrés homogènes.

5. La liste des Cadist est mise à jour chaque année dans l'*Annuaire des bibliothèques universitaires* publié à La Documentation française, ainsi que dans le répertoire des *Organismes documentaires*, placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement supérieur. Voir aussi le site de la SDBD : <http://www.sup.adc.education.fr/bib>

très sensiblement supérieur au coût moyen constaté par ailleurs. Ces deux éléments illustrent bien le fait que les bibliothèques Cadist, conformément à leur vocation, sont effectivement au service de la recherche.

Les 25 bibliothèques dans lesquelles un Cadist est implanté effectuent plus de 50 % de l'activité nationale de prêt entre bibliothèques (PEB). Si l'on s'en tient aux seules transactions relevant de la discipline de chaque Cadist, celles-ci représentent 28,5 % du PEB.

### Un dispositif revisité

Au cours de l'année 2002, trois raisons ont conduit à la décision de revisiter le dispositif. Vingt ans après sa mise en œuvre, il paraissait tout d'abord légitime de procéder à une évaluation. Par ailleurs, certaines bibliothèques Cadist ne semblaient plus assumer les missions spécifiques qui leur étaient confiées avec le dynamisme nécessaire ou avaient tendance à ne plus considérer les crédits Cadist comme un complément pour accéder à l'excellence, mais comme la source principale du financement de leurs achats dans leur discipline d'élection. Enfin et surtout, il y avait les bouleversements introduits par l'arrivée massive des ressources électroniques et notamment des revues en ligne dans le champ de la documentation pour la recherche.

En permettant un accès largement distribué de l'information scientifique, en rendant pour une part inopérante la distinction traditionnelle entre les grandes et petites bibliothèques, en substituant une logique de flux à une logique de stock, les revues électroniques et les grandes bases de données scientifiques mettaient en question le concept même de bibliothèque de référence. L'approche commerciale des grands éditeurs, diffuseurs ou agrégateurs, en particulier anglo-saxons, privilégiant la vente par « bouquets » ou « paquets » réunissant un vaste ensemble de ti-

tres et, du côté des bibliothèques, la constitution de *consortia* ou de groupements de commandes pour tenter d'obtenir des conditions d'achat plus favorables, ou plutôt moins défavorables, ne pouvaient manquer de renforcer cette interrogation. Un débat s'engagea sur l'évolution du réseau : celui-ci pouvait-il encore être structuré autour d'un certain nombre de grandes bibliothèques ou devait-il désormais s'ordonner en fonction de la capacité de l'ensemble des établissements à avoir désormais accès à des ressources numériques en forte expansion ?

C'est pour répondre à ces questions et aussi éviter que ce débat nécessaire ne prenne un tour plus idéologique que scientifique ou plus

**Deux enquêtes  
d'envergure furent lancées :  
la première portait  
sur les abonnements  
aux périodiques de niveau  
recherche dans toutes  
les bibliothèques  
scientifiques ; la seconde,  
dans le domaine  
des sciences humaines  
et sociales, sur un large  
échantillon de titres dans  
un ensemble représentatif  
de bibliothèques**

polémique qu'analytique que la Direction de l'enseignement supérieur souhaite le nourrir d'éléments objectifs et faire procéder à des mesures permettant d'échanger sur des bases vérifiables et quantifiables et non sur des représentations. Dans ce contexte, deux enquêtes d'envergure

furent lancées : la première, dans le domaine des sciences exactes et appliquées, portait sur les abonnements aux périodiques de niveau recherche dans toutes les bibliothèques scientifiques ; la seconde, dans le domaine des sciences humaines et sociales, sur un large échantillon de titres (monographies, collections, revues) dans un ensemble représentatif de bibliothèques.

### Enquête en sciences exactes et appliquées

L'enquête *Périodiques scientifiques 2002*<sup>6</sup> a eu pour objet de mesurer, s'agissant des abonnements vivants aux revues de recherche, le niveau de couverture documentaire des bibliothèques scientifiques ou des sections scientifiques des SCD.

Un corpus de référence de 2 550 titres de physique, chimie et sciences de la terre et de l'univers, extraits de la base *Science Citation Index Expanded*, a été identifié et a constitué la base de la grille d'enquête adressée aux 53 bibliothèques concernées. 47 d'entre elles ont retourné des réponses exploitables en indiquant les abonnements ou les licences en cours sous forme papier, électronique ou sous les deux formes.

L'enquête a d'abord permis d'observer que, sur les 2 550 titres de références, 1 933, soit 76 % de l'échantillon, étaient possédés ou accessibles par au moins une bibliothèque ; les 24 % restants correspondaient soit à des titres commercialisés par des petits éditeurs et concernant un lectorat très réduit, soit à des titres dont la négociation était en cours ou prévue par les groupements d'achat.

Mais les conclusions les plus intéressantes concernaient les *unica*<sup>7</sup> et les doublons<sup>8</sup>. En effet, sur les 1 933

6. Enquête conduite et dépouillée par Claire Niemkoff, SDBD, bureau de la coordination documentaire.

7. Titres possédés par un seul établissement que ce soit sous forme papier ou électronique ou sur les deux supports.

8. Titres possédés par deux établissements seulement.

titres possédés, 310 n'étaient acquis que par une seule bibliothèque qui se trouvait être dans plus d'un cas sur deux une des trois bibliothèques Cadist de l'échantillon. On comptait également 136 doublons dont 92 étaient détenus par au moins l'un des trois Cadist. L'enquête permettait enfin de dresser une typologie des bibliothèques en identifiant quatre groupes :

- celui des 15 premières possédant entre 900 et 1 200 titres, soit sensiblement plus que la moyenne nationale (692 titres). Au sein de ce premier groupe, on peut aisément distinguer entre les bibliothèques des universités « anciennes », dont les trois Cadist, qui sont riches à la fois en papier et en électronique et détiennent la plus grande part des *unica* et quelques bibliothèques d'universités plus « jeunes » qui ont fait le choix d'investir dans l'achat de ressources électroniques ;
- celui de 12 bibliothèques possédant entre 640 et 840 titres et se situant de ce fait autour de la moyenne ;
- celui des 15 bibliothèques possédant entre 440 et 640 titres. Certaines d'entre elles combinent un nombre significatif d'abonnements papier et électroniques ; d'autres en revanche n'atteignent le palier de 440 titres que par leur récente adhésion à des groupements de commandes de ressources numériques ;
- celui, enfin, des 5 bibliothèques possédant moins de 200 titres : services de documentation d'établissements de taille modeste, elles n'ont pas, à la date de l'enquête, pris le virage de l'électronique.

### Enquête en sciences humaines et sociales

La seconde enquête visant à mesurer le taux de couverture de la documentation de niveau recherche dans les bibliothèques de sciences humaines et sociales<sup>9</sup> appelait, compte tenu

de l'extrême diversité des ressources en ces matières, une tout autre méthodologie. Furent ainsi constitués avec le concours de plusieurs bibliothèques trois corpus de référence en

**Le constat est ici  
tout à fait clair :  
si la couverture  
en langue française  
est assez souvent  
acceptable, à défaut  
d'être satisfaisante,  
seul un tout petit nombre  
de bibliothèques,  
et en particulier  
les bibliothèques Cadist,  
est présent sur le segment  
de la documentation  
en langues étrangères  
sans lequel il ne peut  
y avoir d'accompagnement  
de la recherche**

histoire (médiévale, moderne et contemporaine), en droit, ainsi qu'en gestion et sciences économiques.

Ces corpus de plusieurs centaines de titres chacun concernaient aussi bien les monographies françaises et étrangères que les collections et les périodiques. Leur niveau « recherche » était clairement affirmé. Sur la base de ces corpus, une recherche systématique portant sur le signalement des documents correspondants fut effectuée dans les catalogues d'une vingtaine de bibliothèques représentatives de la diversité des situations (bibliothèques Cadist dans la discipline, bibliothèques anciennes de grandes métropoles universitaires,

bibliothèques de sites de taille moyenne, bibliothèques d'universités jeunes ou nouvelles). Plus de 12 000 interrogations du catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc) furent ainsi formulées, auxquelles furent ajoutées celles des catalogues locaux quand le niveau de couverture du premier s'avérait lacunaire.

Des multiples enseignements qui purent être tirés de cette enquête, deux méritent d'être ici soulignés. Tout d'abord, seules les bibliothèques Cadist atteignaient ou approchaient un taux de couverture de l'échantillon de 100 %. Si certaines collections riches dans la discipline concernée pouvaient atteindre des taux de l'ordre de 50 à 70 %, la plupart se situaient sensiblement en deçà. La seconde leçon, plus prégnante encore, concernait plus particulièrement la documentation en langues étrangères. On sait qu'il s'agit là, pour notre pays, d'un point traditionnellement faible qui n'est pas sans rappeler ce que Michel Foucault appelait le « *narcissisme monoglotte* » des Français. Le constat est ici tout à fait clair : si la couverture en langue française est assez souvent acceptable, à défaut d'être satisfaisante, seul un tout petit nombre de bibliothèques, et en particulier les bibliothèques Cadist, est présent sur ce segment documentaire sans lequel il ne peut y avoir d'accompagnement de la recherche.

### Diagnostics

Si l'on combine les éléments issus de ces deux enquêtes avec les données livrées chaque année par l'*Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires* (ESGBU), il est possible de formuler plusieurs diagnostics :

**1.** Dans un contexte marqué par l'explosion des ressources électroniques (+ 2 millions d'euros chaque année depuis 6 ans), les monographies constituent la première variable d'ajustement. En pareil cas, ce sont les ouvrages étrangers qui sont les principales

9. Enquête conduite par Jacqueline Solomiac, SDBD, bureau de la modernisation des bibliothèques.

victimes des arbitrages. De ce fait, ceux-ci ne sont acquis à un niveau significatif que par un petit nombre de bibliothèques qui sont appelées, *volens nolens*, à faire fonction de pôles structurants.

2. Pour les périodiques, le développement du « tout électronique » (*E-Only*) soulève clairement, outre la question de la pérennité de l'archivage, celle du maintien d'un certain nombre de collections complètes sur papier. Cette exigence est renforcée par le fait qu'une autre enquête, *l'Enquête sur les ressources électroniques* (ERE)<sup>10</sup>, a montré une assez forte discontinuité dans les abonnements numériques des bibliothèques d'une année sur l'autre, notamment quand elles renoncent à certains « bouquets » pour en préférer d'autres.

3. Si les groupements de commandes des ressources électroniques ont fait la preuve de leur utilité et ont permis aux établissements, y compris à des universités petites ou jeunes, d'accéder directement à des ressources indispensables à une recherche de pointe, ils peuvent aussi générer des effets qu'il convient de savoir corriger. Parce qu'ils conduisent à privilégier l'achat global, par définition très coûteux, des catalogues des grands éditeurs ou diffuseurs, ils mettent les établissements en situation de rendre des arbitrages moins favorables aux productions des petits éditeurs et de délaisser des documents jugés plus « périphériques ».

4. Enfin et surtout, les deux enquêtes de 2002 ont mis en pleine lumière ce que l'on pressentait sans être en mesure d'en apporter la preuve. Si la combinaison de la croissance continue des moyens alloués aux bibliothèques de l'enseignement supérieur depuis 1990 et du fort développement des acquisitions de « bouquets » de revues en ligne dans le cadre de groupements a substantiellement accru le potentiel documentaire de ces bi-

bliothèques (ce qui s'est notamment traduit par une baisse du volume des transactions effectuées au travers du prêt entre bibliothèques), on observe par ailleurs un double phénomène :

- d'un côté, les mêmes titres se retrouvent dans la plupart des bibliothèques, ce qui a pu faire dire que « *si les bibliothèques acquièrent davantage, elles acquièrent toutes la même chose* » ;

- de l'autre, un pourcentage élevé de titres « rares » (revues scientifiques, monographies étrangères) n'est acquis que par un tout petit nombre de bibliothèques.

Ces constats qui se rejoignent fondent la légitimité d'un réseau de bibliothèques de référence et de recours. Ce concept est toutefois appelé à évoluer pour tenir compte de l'émergence des ressources numériques et des groupements d'achats, ainsi que de l'existence, désormais mieux affirmée que par le passé, de réseaux disciplinaires répartis sur plusieurs établissements.

### Les bibliothèques de référence aujourd'hui

Dans ce contexte, les bibliothèques Cadist sont appelées à assurer trois types de missions :

1. *Des missions traditionnelles d'acquisition et de diffusion.* Parce qu'il est établi que des pans entiers de la production scientifique sont peu ou mal couverts par la grande majorité des bibliothèques, il revient aux bibliothèques Cadist de prendre en charge, dans leur domaine d'élection, les documents rares ou coûteux mais utiles à la recherche qui, au moins dans les grandes langues d'échanges scientifiques, permettront de tendre à l'exhaustivité.

À cette mission fondamentale sont bien entendu associées des obligations de signalement, au premier chef dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc) et dans les outils que se sont donnés les com-

munautés scientifiques, ainsi que des obligations de services, en particulier de fourniture à distance la plus rapide possible sous forme d'originaux ou de substituts. Si ce schéma classique est particulièrement bien adapté à la

**Dans ce contexte,  
les bibliothèques Cadist  
sont appelées à assurer  
trois types de missions :  
des missions traditionnelles  
d'acquisition et de diffusion,  
l'animation d'un réseau  
disciplinaire, des services  
de valeur ajoutée**

documentation sur un support matériel, une bibliothèque Cadist est parfaitement dans son rôle en négociant également des licences d'accès à des documents numériques qui l'autorisent à rediffuser l'information, notamment pour les produits qui n'ont pas donné lieu à un groupement de commandes, ou lorsque ce groupement ne réunit qu'un petit nombre d'établissements.

2. *L'animation d'un réseau disciplinaire.* Si les établissements qui hébergent un Cadist sont le premier pôle ou l'un des pôles majeurs de la discipline concernée, ils ne sont pas pour autant en situation hégémonique et ne couvrent pas nécessairement la totalité du spectre de la recherche et de la documentation. Le renforcement des moyens mis à disposition des bibliothèques depuis quinze ans a contribué également à améliorer sensiblement les niveaux d'acquisition.

Dans ces conditions, il est de la responsabilité de la bibliothèque Cadist de constituer et d'animer un réseau de bibliothèques partenaires. Un tel

10. Voir les résultats de l'ERE 2004 sur le site de la SDBD : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

réseau est appelé à investir deux domaines privilégiés : l'élaboration d'une carte documentaire disciplinaire qui organise un partage aussi rationnel que possible des acquisitions ; la définition et la mise en œuvre d'une politique de conservation partagée.

**3. Des services à valeur ajoutée.** La communauté des bibliothèques attend désormais du Cadist et de son réseau un certain nombre de services supplémentaires. Celui-ci est dans son rôle en pilotant dans son champ de compétence des groupements de commandes pour l'accès à des ressources électroniques. Il lui incombe également de valoriser la documentation de sa discipline en mettant en œuvre des outils de repérage des services et des ressources : portails disciplinaires, sélection de signets, etc. Il lui appartient enfin de diffuser les résultats de son travail de veille scientifique et d'évaluer les nouveaux produits et services.

La consolidation, le renouvellement et l'élargissement des missions confiées aux bibliothèques dotées du statut de Cadist justifient qu'un nouvel élan soit donné à ces outils essentiels de la coordination documentaire. À ce titre, de nouvelles conventions entre l'État et les établissements concernés seront substituées aux anciennes afin de renouveler l'engagement des deux parties et de marquer la volonté réciproque de mieux prendre en compte les missions émergentes.

Par ailleurs, et ce point est très important, la décision a été prise d'intégrer les objectifs et les moyens des Cadist dans les contrats quadriennaux à compter de la vague 2006. Cela signifie concrètement que chaque Cadist fera l'objet, sur la base

du bilan présenté, d'une évaluation approfondie tous les quatre ans et que ses projets de développement seront examinés contradictoirement et dotés en proportion de leurs ambitions au service du réseau des bibliothèques. La durée ni trop courte ni trop longue du contrat permettra en outre de programmer des actions qui ne peuvent produire leurs effets que dans la durée.

Reste enfin à achever la constitution du réseau, puisque l'on sait que d'importantes disciplines ne disposent pas de Cadist à l'heure actuelle.

En définitive, la coordination documentaire doit marcher sur ses deux pieds : d'une part, sur la politique de développement des ressources définie au sein de chaque établissement, car c'est seulement à proximité des chercheurs que les besoins peuvent être exprimés, analysés, arbitrés et satisfaits ; d'autre part, sur les outils collectifs qui assurent la complémentarité, la visibilité et l'accessibilité de l'ensemble de la documentation pour la recherche. Trois d'entre eux sont indispensables :

- le catalogue et le portail Sudoc, conditions de base de l'existence d'un réseau ;
- les achats groupés de ressources, notamment électroniques, qui permettent à un grand nombre d'établissements d'accéder aux revues en ligne et bases de données les plus importantes ;
- les éléments de la carte documentaire nationale, dont les Cadist, secondés par le dispositif de répartition d'exemplaires du dépôt légal et les pôles associés de la BnF, constituent les pôles les plus structurants.

*Octobre 2005*